

Cote du document: EB 2015/LOT/P.5/Rev.1
Date: 17 avril 2015
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la
République de Guinée-Bissau pour le
Projet d'appui au développement économique
des régions du Sud (PADES)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Aissa Touré
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: ai.toure@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement	2
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10
Annexe	
Accord de financement négocié	11
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

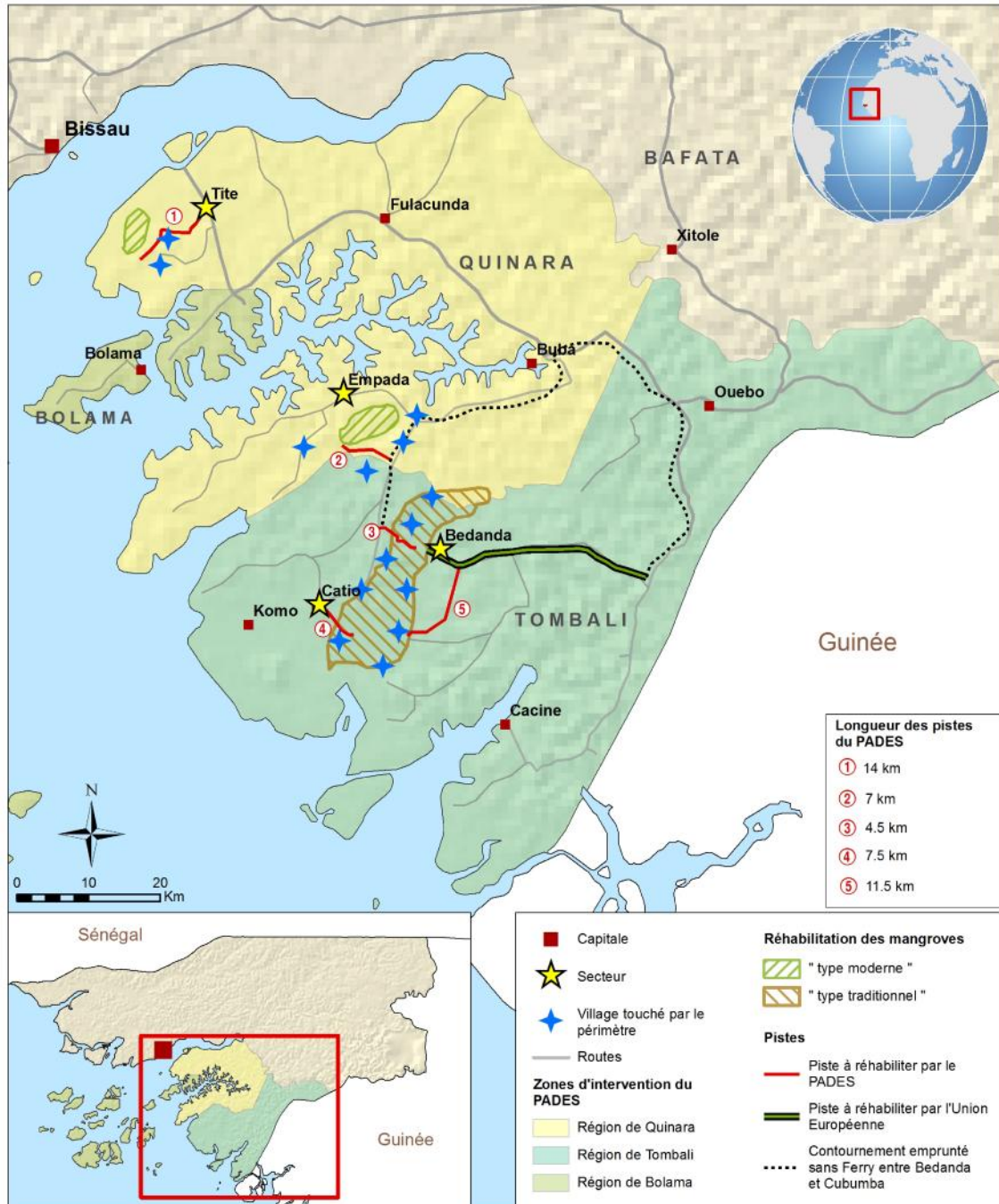
CDIT	Comité de développement intégré des tabancas
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
OPB	Organisation de producteurs de base
PRRDC	Projet de réhabilitation rurale et de développement communautaire
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
TREI	Taux de rentabilité économique interne
UCP	Unité de coordination de projet

Carte de la zone du projet

Guinée-Bissau

Projet d'appui au développement économique des régions du Sud - PADES

Rapport du Président



Source: FIDA; 31/10/2014

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Guinée-Bissau

Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République de Guinée-Bissau
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	18,99 millions d'USD ¹
Montant du prêt du FIDA – SAFP 2013-2015:	3,37 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,7 millions d'USD)
Montant du don du FIDA – SAFP 2013-2015	3,37 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,7 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	2,3 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,7 million d'USD
Déficit de financement:	5,5 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervisé directement par le FIDA

¹ Le coût total du projet englobe le financement supplémentaire octroyé par le FIDA au titre du cycle du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) 2016-2018, et qui sera, s'il y a lieu, présenté au Conseil d'administration pour approbation. Le financement supplémentaire du FIDA est réparti au prorata entre toutes les activités et catégories de projet.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Guinée-Bissau pour le Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES), telle qu'elle figure au paragraphe 52.

Proposition de prêt et don à la République de Guinée-Bissau pour le Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 494 USD, la Guinée-Bissau fait partie des pays les plus pauvres au monde avec un indice de développement humain de 0,364, ce qui le classe au 176^e rang sur 186 pays. La pauvreté et l'extrême pauvreté se sont aggravées, passant respectivement de 64,7% et 20,8% en 2002 à 69,3% et 33% en 2010. De ce fait, la Guinée-Bissau n'atteindra aucun des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Guinée-Bissau est un État fragile longtemps caractérisé par une instabilité politique aiguë due à la prépondérance des militaires sur le pouvoir civil. Avec la restauration de l'état de droit à l'issue des élections présidentielle et législatives de juin 2014, le pays a besoin d'un accompagnement de l'ensemble de ses partenaires de développement.
2. Le secteur rural bissau-guinéen occupe 75 à 80% de la population active et contribue pour 67% à la formation du PIB. Il est essentiellement dominé par le sous-secteur agricole, lui-même dominé par deux grandes productions: l'anacarde et le riz. L'agriculture joue un rôle important dans la balance commerciale du pays, pour lequel elle pourvoit plus de 90% des recettes d'exportation. Les noix de cajou sont exportées sans valeur ajoutée et rapportent au pays environ 100 millions d'USD par an, correspondant à 95% des recettes d'exportation du pays et à 17% des recettes de l'État. Le riz, quant à lui, est entièrement absorbé par le marché local et couvre environ 58% des besoins en céréales, faisant du pays le deuxième importateur net de produits alimentaires par habitant dans la zone franc (dont la Guinée-Bissau est membre depuis 1997) après le Sénégal.
3. Les principaux obstacles au développement de l'agriculture sont: i) la faiblesse du financement de la politique sectorielle; ii) le faible accès aux facteurs de production; iii) l'état embryonnaire de la recherche et de la vulgarisation agricoles; iv) la pénurie d'eau; v) l'inaccessibilité des marchés d'écoulement du fait de l'état très dégradé ou de l'inexistence des infrastructures (pistes rurales); vi) le manque d'accès des producteurs au crédit; vii) les difficultés d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes; et viii) la faible transformation locale des produits agricoles.
4. Malgré la dépendance du pays à l'égard du sous-secteur agricole et ses atouts indéniables, l'agriculture n'a pas été modernisée et seuls 30 000 hectares (ha) de bas-fonds et 50 000 ha de mangrove sont exploités, soit respectivement 15% et 50% de superficies aménageables recensées.
5. L'agriculture est portée par: i) des petits producteurs des villages (tabancas), que l'on estime à près de 120 000 exploitants, qui constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production; et ii) les producteurs modernes appelés "ponteiros", dont 1 200 sont réellement installés sur 2 200 concessions, qui disposent de concessions foncières importantes (d'une taille moyenne de 136 ha,

variant de 20 à 2 500 ha) fournies par l'État, couvrant 27% des terres labourables (soit 9% de la superficie totale du pays) et qui occupent les meilleures terres agricoles du pays.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement

6. En l'absence d'un programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) mais tirant les leçons de ses interventions passées dans les régions de Quinara et Tombali (notamment le Projet de réhabilitation rurale et de développement communautaire – PRRDC), le FIDA confirme sa volonté d'accompagner le pays dans son ambition de lever les contraintes et insuffisances structurelles du secteur agricole. Le Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES) intervient dans un contexte où les nouvelles autorités ont confirmé la priorité accordée au riz, telle que déjà définie dans le Programme national d'investissement du secteur agricole (PNIA 2013), qui suit les orientations du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et celles du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
7. Du point de vue économique, bien que la production nationale de riz soit assez importante (estimée pour la campagne 2013/14 à 200 000 tonnes de paddy), elle est loin de satisfaire les besoins nationaux. En effet, le pays importe en moyenne 70 000 tonnes de riz blanc par an pour satisfaire la demande intérieure. Selon les statistiques les plus récentes, les régions de Tombali et de Quinara contribuent à la production nationale à hauteur de 29% (35 000 et 12 000 tonnes respectivement).
8. À l'instar des autres partenaires de développement de la Guinée-Bissau, le FIDA a la volonté d'offrir un accompagnement soutenu qui tienne compte de la situation de fragilité d'un pays tout juste sorti de longues années de crises répétées. Tenant compte de ce contexte, le PADES vise à relever les défis que sont l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de Tombali et Quinara, la réduction de la pauvreté, le développement durable du secteur rural et la résilience aux aléas climatiques à travers l'accroissement de la production végétale et animale.
9. Ce faisant, le PADES apportera aussi une réponse adaptée aux risques climatiques qui affectent la production végétale, en particulier le problème de la maîtrise de l'eau, telle que définie par le Programme national d'adaptation aux changements climatiques.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

10. Le PADES interviendra principalement dans les deux régions couvertes par l'ancien projet (PRRDC) – Quinara et Tombali –, avec une extension ciblée dans la région de Bolama-Bijagos, et concentrera ses interventions dans des zones à fort potentiel de développement rizicole et d'activités complémentaires ciblées telles que le maraîchage et l'élevage à cycle court.
11. Le groupe cible prioritaire du PADES comprend: i) des riziculteurs et des productrices maraîchères usagers des sites à réhabiliter ainsi que les éleveurs bénéficiaires des activités complémentaires de promotion de l'élevage à cycle court; ii) les microentrepreneurs le long des filières ciblées; iii) les membres des organisations de producteurs de base (OPB); et iv) les bénéficiaires de la réhabilitation des infrastructures de transport. Ainsi, le PADES touchera environ 31 277 bénéficiaires directs, dont 40% de femmes et 42% de jeunes (hommes et femmes). Les femmes de moins de 35 ans constituent 42% de la frange jeune.

B. Objectif de développement du projet

12. L'objectif global du PADES est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama-Bijagos. Ainsi, le PADES apportera une réponse plus durable à l'aspiration des populations rurales à mieux

produire et à s'intégrer davantage dans des rapports marchands, et à accompagner l'intégration des jeunes et des femmes dans la valorisation et la commercialisation de la production végétale et animale.

13. Son objectif de développement est de relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama-Bijagos. Les effets et produits attendus des activités du projet sont les suivants: i) la production et la productivité du riz augmentent de manière durable; ii) les producteurs améliorent leurs activités de diversification des revenus; iii) les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres; et iv) la mobilité des personnes et la mise en marché des produits agricoles sont améliorées durablement.

C. Composantes/résultats

14. Pour atteindre l'objectif de développement, le projet s'articule autour de trois composantes: i) appui à la productivité et à la production de riz et activités complémentaires; ii) appui à la valorisation de la production et accès au marché; et iii) coordination et renforcement institutionnel.
15. Composante 1: appui à la productivité et à la production de riz et activités complémentaires. Son objectif est de promouvoir le trinôme riz/maraîchage/élevage à cycle court.
16. Sous-composante 1.1: réhabilitation des ouvrages hydroagricoles. Pour améliorer la production rizicole, les activités consisteront à: i) réhabiliter 1 500 ha de mangroves de type moderne à Quinara; ii) réhabiliter 6 950 ha de mangroves de types traditionnels à Tombali; iii) réhabiliter 50 ha de bas-fonds à Quinara; et iv) aménager 422 ha de bassins versants. Par ailleurs, 30 ha de bas-fonds seront réhabilités pour la culture maraîchère. Le principal effet attendu est la maîtrise de l'eau, condition sine qua non pour la riziculture de mangrove.
17. Sous-composante 1.2: exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage. Ces activités permettront: i) l'amélioration de la disponibilité de semences de qualité en quantité suffisante, par le biais d'un appui à l'Institut national de la recherche agricole pour la mise en place d'un système de production et de commercialisation de semences certifiées; ii) la mise en valeur des mangroves et des bas-fonds par 9 400 exploitants rizicoles; iii) le renforcement des associations d'usagers moyennant la création des comités de gestion des périmètres; et iv) le renforcement des capacités des organisations de producteurs. Par ailleurs, les activités complémentaires de production maraîchère et d'élevage à cycle court seront améliorées grâce à la mise à disposition: i) de 60 kits d'irrigation au bénéfice de 6 000 femmes maraîchères; et ii) de 500 noyaux de reproducteurs pour l'élevage.
18. Ces appuis permettront de créer les conditions optimales de production de riz grâce à la maîtrise de l'eau et à la mise à disposition d'un paquet technologique adéquat. Par ailleurs, l'augmentation de la production maraîchère et animale sera obtenue par la modernisation et l'adoption de bonnes pratiques ainsi que par le renforcement des capacités des femmes maraîchères et des éleveurs.
19. Composante 2: appui à la valorisation de la production et accès au marché. Elle a pour objectif d'appuyer la valorisation des produits phares du projet et leur acheminement vers les marchés locaux et nationaux.
20. Sous-composante 2.1: promotion des métiers connexes et des activités de valorisation. Ces activités visent la promotion des métiers connexes et la valorisation post-récolte afin de faciliter: i) la consolidation d'un entrepreneuriat rural dans les chaînes de valeur, offrant aux bénéficiaires du projet des services d'approvisionnement en intrants et de mécanisation; et ii) l'émergence d'opérateurs impliqués dans le traitement post-récolte du riz et la mise sur le marché des

excédents de production. Ces activités seront financées par des microprojets qui seront portés par 720 entrepreneurs (42,8% de femmes).

21. Sous-composante 2.2: construction et réhabilitation de pistes rurales. Dans le cadre de cette sous-composante, la construction et la réhabilitation de pistes rurales seront financées afin d'améliorer la mobilité des personnes ainsi que la mise en marché des produits de manière durable. Les activités permettront de réhabiliter 44,5 kilomètres de pistes et de mettre à disposition un ferry pour désenclaver les zones de production. La gestion des pistes sera confiée aux comités intervillageois d'entretien des pistes (CITEP), qui seront mis en place et équipés à cette fin, en tant que prestataires de services pour le Ministère des travaux publics.
22. Composante 3: coordination et gestion du projet
23. Sous-composante 3.1: coordination et suivi-évaluation. Le PADES sera géré par une unité de coordination de projet (UCP) basée à Buba, dans la région de Quinara. Le projet financera: i) les salaires du personnel et les dépenses de fonctionnement de l'UCP; ii) les équipements et les services nécessaires; et iii) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation (S&E).
24. Sous-composante 3.2: gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du comité de développement intégré des tabancas (CDIT) et du Fonds pour les initiatives de développement local (FIDL). Elle visera l'amélioration et l'application à plus grande échelle du modèle des CDIT, afin d'ancrer ceux-ci dans la dynamique économique et entrepreneuriale du PADES. Ce dernier appuiera la mise en place de 43 CDIT dans des villages d'au moins 190 habitants et la consolidation des 7 CDIT déjà mis en place dans le cadre du PRRDC.

III. Exécution du projet

A. Approche

25. Le PADES propose des interventions différenciées dans trois strates concentriques définies autour de chaque site réhabilité pour la riziculture et le maraîchage, l'objectif étant d'éviter le saupoudrage et la dispersion des interventions. L'approche du PADES repose sur les trois principes d'intervention ci-après: i) l'implication des services techniques de l'État, des ONG et du secteur privé au niveau régional et national dans la mise en œuvre ainsi que dans le suivi et le partage de compétences et d'approches; ii) le maintien d'une démarche participative et d'implication des producteurs auprès des services techniques d'appui et des prestataires de services (ONG); et iii) le renforcement constant des capacités des bénéficiaires et partenaires. Ce cadre général sera matérialisé par le biais de conventions ou protocoles de partenariat signés avec chaque partenaire.
26. Pour garantir la durabilité des appuis et un meilleur ciblage, le projet mettra l'accent sur les capacités d'organisation, de dynamisme et d'initiative des premiers acteurs concernés, à savoir les organisations de producteurs. Les bénéficiaires seront ciblés individuellement ou à travers leurs organisations (les organisations de type territorial constituées à travers les associations d'usagers des sites aménagés, les OPB, etc.).

B. Cadre organisationnel

27. Le PADES sera placé sous la tutelle technique du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR). La concertation au niveau national sera assurée par un forum d'orientation et un comité de pilotage. Pour faciliter l'exécution du projet, le MADR accordera l'autonomie de gestion à une UCP placée sous la tutelle technique du MADR. Un arrêté du MADR créera le comité de pilotage et précisera sa composition, ses attributions et son fonctionnement. Celui-ci sera chargé d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel du projet par le biais de la validation des plans de travail et budgets annuels (PTBA), des rapports d'exécution technique et financière et du S&E.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

28. Le système de S&E sera axé sur le renseignement des indicateurs du cadre logique et des indicateurs de premier, second et troisième niveaux du dispositif SYGRI (Système de gestion des résultats et de l'impact) du FIDA. Il permettra également de mesurer l'état d'avancement de l'exécution technique et financière des activités du projet. Le système de S&E sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elles recourant à des sources de données, des informations et des outils spécifiques, et concourant de façon spécifique à la réalisation des objectifs: le suivi de l'exécution des PTBA, le suivi des résultats et la mesure de l'impact.
29. Afin de contribuer au partage des expériences, et surtout à la mise à profit des méthodes mises en œuvre et des acquis, le projet appuiera la constitution d'un réseau de compétences qui se concentrera sur les thèmes essentiels des expériences du FIDA en Guinée-Bissau, notamment: i) l'expérience du renforcement et de la structuration des associations d'usagers; ii) l'expérience de la structuration progressive des organisations de producteurs en Guinée-Bissau; iii) l'expérience de la production rizicole dans des conditions optimales; iv) la contribution du projet à la protection de l'environnement et d'écosystèmes durables; et v) l'expérience de l'édification progressive de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en milieu rural.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

30. Une évaluation du système de gestion financière a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire: globalement, le risque de gestion financière du projet, au vu notamment des capacités, procédures et systèmes actuels des structures gouvernementales, est jugé "élevé" avant les mesures d'atténuation et "modéré" après l'application des mesures d'atténuation. En effet, le PADES mettra en place un environnement fiable et rigoureux de gestion et de contrôle fiduciaire interne ainsi qu'une équipe qualifiée.
31. Pour faciliter les décaissements du financement FIDA, le flux de fonds sera assuré par: i) un compte désigné ouvert dans un établissement bancaire agréé par le FIDA, géré selon le mécanisme du compte d'avance temporaire; et ii) un compte d'opération ouvert au niveau central. Tous les comptes seront administrés selon le principe de la double signature. Le rythme d'établissement des demandes de retrait de fonds sera effectué sur la base du plan de trésorerie et des engagements financiers que le projet devra honorer: les procédures et les seuils d'établissement des retraits de fonds seront détaillés dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.
32. Un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses sur six mois, sur la base du PTBA.
33. Un cabinet, connu à l'échelle régionale pour l'assistance comptable aux projets, sera recruté afin de former et d'appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du Système comptable ouest-africain (SYSCOA) et dans la mise en place d'un système efficace de contrôle interne.
34. Le dispositif de passation des marchés est défini par les lois, décrets et dispositions juridiques en vigueur portant principes, contrôles et régulation des marchés publics et des délégations de services publics, et contrôle a priori des procédures de passation de marchés qui est exercé par la direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers, et fixant les seuils de passation des marchés publics, des établissements publics, des sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire, d'une part, et des collectivités territoriales ou locales d'autre part.
35. L'audit des comptes du PADES sera effectué chaque année par un cabinet qualifié.

E. Supervision

36. Le FIDA supervisera le projet sur la base de deux missions de supervision par an. Durant les 18 premiers mois, l'équipe du projet bénéficiera d'un appui soutenu à l'exécution afin de garantir la mise en place des mécanismes et cadres adéquats de S&E, de passation des marchés, et de gestion administrative et financière.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

37. Le coût total du projet s'établit à 18,99 millions d'USD (9,3 milliards de FCFA) sur une période de six ans. Le coût de base s'élève à 18,4 millions d'USD (9,0 milliards de FCFA). Les taxes correspondent à 12,5% du coût total, soit un montant total de 2,3 millions d'USD (1,2 milliard de FCFA). Le montant des imprévus est de 0,6 million d'USD (0,3 milliard de FCFA), soit 3% du coût de base. Le coût d'investissement s'établit à 16,5 millions d'USD (8,1 milliards de FCFA), correspondant à 90% du coût de base. Le coût récurrent représente 10% du coût de base, pour un montant de 1,9 million d'USD (0,9 milliard de FCFA).

B. Financement du projet

38. L'ensemble des coûts du PADES sera financé par: i) le FIDA, sous la forme d'un prêt et d'un don de 4,7 millions d'USD respectivement, correspondant à 24,9% du coût total du projet (allocation du SAFP 2013-2015); ii) le gouvernement, dont la contribution est estimée à 2,3 millions d'USD, soit 12,5% du coût total, et représente le montant des taxes et impôts applicables aux biens et services que le projet devra acquérir; et iii) les bénéficiaires, avec une contribution d'environ 1,7 million d'USD sous la forme d'une participation au coût de la remise en état des casiers, de l'entretien des ouvrages et de la mise en valeur des mangroves, bas-fonds et périmètres maraîchers, etc. Il est proposé que le déficit de financement de 5,5 millions d'USD, soit 29,1% du coût total, soit couvert par l'allocation SAFP 2016-2018 selon des modalités à déterminer et sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration. Avec l'appui du FIDA, le MADR est en train de mobiliser 500 000 USD auprès du Fonds de l'OPEP pour le développement international et 3 millions d'USD auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Tableau 1
Coût du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt FIDA		Don FIDA		Déficit de financement		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Appui à la productivité et à la production de riz et activités complémentaires												
1.1 Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	767,4	25,1	767,4	25,1	723,9	23,7	470,0	15,4	324,3	10,6	3 053,5	16,1
1.2 Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	1 216,3	18,5	1 216,3	18,5	2 318,0	35,2	567,0	8,6	1 261,1	19,2	6 579,0	34,6
<i>Sous-total</i>	1 983,7	20,6	1 983,7	20,6	3 041,9	31,6	1 037,0	10,8	1 585,4	16,5	9 632,5	50,7
2. Appui à la valorisation de la production et accès au marché												
2.1 Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	31,0	9,4	31,0	9,4	169,8	51,3	-	-	99,4	30,0	331,2	1,7
2.2 Construction et réhabilitation de pistes rurales	1 550,9	34,2	1 550,9	34,2	506,8	11,2	926,0	20,4	6,0	0,1	4 541,0	23,9
<i>Sous-total</i>	1 582,0	32,5	1 582,0	32,5	676,5	13,9	926,0	19,0	105,4	2,2	4 872,2	25,7
3. Coordination et gestion du projet												
3.1 Coordination et suivi-évaluation	833,7	26,2	833,7	26,2	1 215,6	38,2	295,0	9,3	-	-	3 178,7	16,7
3.2 Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et du FIDL	335,4	25,6	335,4	25,6	601,8	45,9	37,0	2,8	-	-	1 309,7	6,9
<i>Sous-total</i>	1 169,1	26,0	1 169,1	26,0	1 817,4	40,5	332,0	7,4	-	-	4 488,4	23,6
TOTAL	4 734,7	24,9	4 734,7	24,9	5 535,9	29,1	2 297,1	12,1	1 690,8	8,9	18 993,2	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt FIDA		Don FIDA		Déficit de financement		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie rural	1 816,3	31,0	1 816,3	31,0	823,0	14,0	1 056,3	18,0	356,2	6,1	5 868,1	30,9
2. Subventions et dons	503,7	14,9	503,7	14,9	1 039,7	30,7	0,0	-	1 334,6	39,5	3 381,9	17,8
3. Véhicules	96,2	33,5	96,2	33,5	-	-	94,8	33,0	-	-	287,1	1,5
4. Équipement et matériel	474,7	33,5	474,7	33,5	-	-	467,6	33,0	-	-	1 417,1	7,5
5. Consultations	835,7	21,8	835,7	21,8	1 539,2	40,2	620,3	16,2	-	-	3 830,9	20,2
6. Formation et ateliers	529,3	23,4	529,3	23,4	1 208,1	53,3	0,0	-	-	-	2 266,7	11,9
7. Dépenses de fonctionnement	151,3	24,8	151,3	24,8	248,1	40,7	58,2	9,6	-	-	608,9	3,2
8. Salaires et indemnités	327,4	24,6	327,4	24,6	677,7	50,9	-	-	-	-	1 332,6	7,0
TOTAL	4 734,7	24,9	4 734,7	24,9	5 535,9	29,1	2 297,1	12,1	1 690,8	8,9	18 993,2	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

39. Neuf mille quatre cents exploitants engagés dans la mise en œuvre des sites aménagés bénéficieront des activités du projet. Le PADES conduira à la création d'environ 3 200 emplois, répartis comme suit: 1 700 emplois de main-d'œuvre dans la production, 765 jeunes dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre de mise en place des pistes et 720 emplois dans la valorisation des produits agricoles. II

est en outre retenu que le ferry et les différentes infrastructures de desserte permettront de toucher 10% de la population des cinq secteurs, soit 16 700 bénéficiaires, essentiellement des jeunes et des femmes. Il est prévu de produire 90 000 têtes de bétail sur six ans, à partir des 500 unités de production d'espèces à cycle court, et de renforcer la production maraîchère, ce qui améliorera la nutrition des ménages.

40. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet est de 18%. L'analyse de sensibilité réalisée révèle que, avec une réduction du rendement de 40% (2,2 t/ha à 3 t/ha) au lieu de 100% envisagée (1,6 t/ha à 3,3 t/ha), le TREI reste stable à 14,21%. Par ailleurs, le TREI est plus sensible à une baisse des marges brutes de 50% qu'à l'augmentation des coûts de 50% ou au retard de deux ans dans la réalisation des bénéfices du projet.

D. Durabilité

41. La durabilité des activités du PADES est assurée par les éléments suivants intégrés dans le montage du projet: i) la stratégie de concentration autour des sites d'aménagements hydroagricoles des régions de Tombali et Quinara; ii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs, des associations d'usagers à travers les comités de gestion des périmètres, et des CDIT; iii) la réhabilitation des ouvrages hydroagricoles et l'introduction de nouvelles pratiques culturelles dans les mangroves et les bas-fonds; iv) le partenariat et le renforcement des capacités des ONG, du secteur privé local et des services étatiques; et v) la promotion d'initiatives de type entrepreneurial.

E. Identification et atténuation des risques

42. Les principaux risques et les mesures d'atténuation adoptées sont les suivants:
- i) Risques liés à l'instabilité du pays et à la faiblesse institutionnelle. Le projet fonde sa stratégie d'intervention sur le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés, des acteurs économiques locaux et organisés et des communautés locales en mesure de garantir la durabilité et la continuité des investissements. Le projet fera appel à une assistance technique ponctuelle, et le FIDA renforcera son partenariat avec les institutions internationales et les bailleurs de fonds pour appuyer le gouvernement. Le FIDA a mobilisé un don de la Suède de 500 000 USD afin d'anticiper certaines activités du PADES, notamment celles relatives à la levée des conditions du premier décaissement.
 - ii) Aléas climatiques défavorables. Le PADES abordera la question climatique de manière transversale pour l'ensemble des activités menées (sensibilisation et formation des acteurs, prise en charge dans l'appui-conseil et le paquet technologique, etc.). Il est prévu que le MADR mobilisera un financement du FEM pour apporter une réponse plus durable à la question climatique.
 - iii) Risques liés à la qualité des prestataires de services. Le don de 500 000 USD permettra de procéder aux diagnostics institutionnel et organisationnel des principaux acteurs (services techniques, ONG). Ces diagnostics aboutiront à des plans de renforcement pour la mise en œuvre desquels le projet fera appel à une assistance technique ponctuelle. L'UCP instaurera un processus de planification ainsi qu'un dispositif de S&E régional impliquant l'ensemble des parties prenantes au projet.
 - iv) Risques sur le plan fiduciaire. Le don de 500 000 USD permettra de mettre en place les manuels du projet avant son démarrage. Par ailleurs, le FIDA:
 - a) négociera avec le MADR l'évaluation et la reconduction de l'ancienne équipe du PRRDC ainsi que l'ouverture de nouveaux postes sur une base compétitive; et
 - b) apportera à l'UCP un appui soutenu à l'exécution, notamment au cours des 18 premiers mois. L'absence d'établissement bancaire à Buba, siège du projet

PRRDC et futur siège du projet PADES, a été identifiée comme un risque réel. Par conséquent, l'avance devra être plafonnée à 2 000 000 FCFA (4 000 USD), et la plupart des paiements devront être effectués par chèque ou virement bancaire sur le compte ouvert à Bissau. Par ailleurs, et afin de lever tout risque, le projet devra ouvrir un compte d'opérations à Buba dès qu'une ou plusieurs banques, agréées par le FIDA, auront une agence dans cette ville. Il est également recommandé d'avoir recours aux services d'un cabinet réputé dans la région en matière d'assistance comptable aux projets pour former et appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système efficace de contrôle interne.

43. Compte tenu des domaines d'intervention retenus, le projet ne devrait pas avoir d'impact négatif significatif en matière environnementale et sociale et, par conséquent, est classé dans la catégorie B.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

44. Le PADES s'inscrit pleinement dans le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 dans la mesure où il concourt à la réalisation de quatre des cinq objectifs stratégiques. De plus, le projet est en adéquation avec les politiques du FIDA, notamment la Politique en matière de ciblage, la Politique d'engagement dans les États fragiles et touchés par un conflit, la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi qu'avec les principes fondamentaux et les stratégies du FIDA relatives au changement climatique, à l'égalité des sexes et à la gestion des savoirs.

B. Alignement et harmonisation

45. Les interventions du FIDA sont alignées sur le PNIA, le document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et la récente initiative de relance de la production de riz déclinée dans le plan de sauvegarde de la campagne agricole 2014/15 du MADR, en partenariat avec les autres partenaires de développement impliqués dans l'appui au secteur agricole, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).
46. Sous l'égide du MADR, le PADES établira des partenariats avec des projets similaires et complémentaires tels que le Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes en République de Guinée-Bissau (BOAD) et le Projet de mise en place des plans de développement locaux en Guinée-Bissau (Union européenne).

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

47. Le PADES introduira un certain nombre d'innovations et concentrera ses interventions autour des sites ciblés pour la production rizicole et le maraîchage. Pour ces différents sites, le projet interviendra dans trois strates géographiques concentriques centrées autour des périmètres de production, leurs pistes de desserte et les villages polarisés par ces infrastructures (strate 1), avant de progresser graduellement vers les villages dans leur voisinage immédiat (strate 2). Une troisième strate comprendra les villages situés beaucoup plus en périphérie. À chaque strate correspond une combinaison d'activités telles que: i) la réhabilitation des aménagements hydroagricoles (mangroves, bas-fonds et jardins maraîchers) ainsi que leur protection par des mesures biologiques au niveau des bassins versants; ii) l'organisation des producteurs en association des usagers et OPB; iii) la mise en place et l'équipement des CITEP; iv) la mise en place d'activités de valorisation post-récolte de riz, d'élevage d'espèces à cycle court, ainsi que de commercialisation des différents produits; et v) la formation et l'accompagnement à la mise en œuvre des activités promues dans le cadre du projet pour la strate 1. Dans la strate 2, l'élevage des espèces à cycle court ainsi que la commercialisation des différents produits seront soutenus et, dans la strate 3, seuls les villages où

existent des CDIT mis en place sous le PRRDC seront appuyés en vue de les consolider.

D. Participation à l'élaboration des politiques

48. La logique d'intervention du PADES est de faciliter la concertation sur les politiques et les avancées institutionnelles à travers un plaidoyer bâti sur les expériences de terrain menées par le projet. Ainsi, le PADES permettra: i) de contribuer à la réflexion sur l'émergence des institutions de microfinancement en Guinée-Bissau; ii) de renforcer les CDIT en tant que véritables points d'appui pour la structuration des ruraux avec un rôle stratégique d'organisateur de la vie communautaire et de soutien aux initiatives privées en l'absence d'entités décentralisées et de collectivités locales; et iii) de servir de modèle pour la promotion durable de la production de riz, en conjuguant la maîtrise de l'eau et la mise à disposition d'un appui technologique important aux producteurs, entre autres.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

49. Un accord de financement entre la République de Guinée-Bissau et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
50. La République de Guinée-Bissau est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
51. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

52. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée-Bissau un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trois millions trois cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (3 370 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Guinée-Bissau un don d'un montant équivalant à trois millions trois cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (3 370 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES)"

(Négociations conclues le 31 mars 2015)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du projet: Projet d'Appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES) ("le projet")

La République de Guinée-Bissau ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.
4. Pour les besoins du présent accord, le terme "Emprunteur" s'applique également à la République de Guinée-Bissau en tant que bénéficiaire des dons.

Section B

1. Le montant du prêt est de trois millions trois cent soixante-dix mille droits de tirages spéciaux (3 370 000 DTS).
2. Le montant du don est trois millions trois cent soixante-dix mille droits de tirages spéciaux (3 370 000 DTS).
3. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.

4. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
6. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.
7. Dès l'entrée en vigueur du présent accord l'Emprunteur ouvrira au nom du Projet un compte désigné à Bissau dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et un compte de projet à Bissau ainsi qu'à Buba dès qu'une banque acceptable pour le FIDA ouvrira une agence dans cette ville.
8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet à hauteur d'environ deux millions trois cent mille dollars des États-Unis (2 300 000 USD). Ces fonds représentent l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet qui seront pris en charge par l'Emprunteur au moyen, notamment, d'exonérations des droits de douane et autres taxes. Les taxes grevant les coûts de fonctionnement seront pris en charge par le Fonds.

Le montant des fonds de contrepartie sera inscrit dans la Loi de Finances.

Section C

1. L'agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).
2. La date d'achèvement du projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le FIDA assure l'administration du prêt et du don et la supervision du projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles à celle précisée à la Section 4.02 b) des Conditions Générales et préalables aux décaissements:
 - a) L'Unité de Coordination et de Pilotage (UCP) a été créée par arrêté ministériel;
 - b) Le Coordonnateur du projet, le Responsable administratif et financier (RAF), le spécialiste en suivi-évaluation (S&E) et le spécialiste en passation des marchés de l'UCP ont été recrutés conformément aux dispositions du présent Accord; et
 - c) Le manuel d'opérations et le manuel de procédure administratives, financières et comptables ont été finalisés et validés par le Fonds.
2. Le présent accord est soumis à l'avis juridique de conformité à la législation de l'Emprunteur délivré par le Ministère Public. L'accord entrera en vigueur à la date où le Fonds recevra l'avis juridique.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'Economie et des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances
Av. Amilcar Cabral
B.P n.67
Bissau
République de Guinée-Bissau

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome
Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue (française) en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. Population cible. Les Bénéficiaires du projet sont i) des riziculteurs et des producteurs maraîchers usagers des sites réhabilités (mangroves et bas-fonds) ainsi que les éleveurs bénéficiaires des activités complémentaires de promotion de l'élevage à cycle court; ii) les micro-entrepreneurs le long des filières ciblées; iii) les membres des organisations des producteurs de base (OPB); et (iv) les bénéficiaires de la réhabilitation des infrastructures de transport. Le PADES touchera environ 30 000 bénéficiaires directs. Le Projet interviendra dans les régions de Quinara (secteurs de Tite et d'Empada) et de Tombali (secteurs de Catio et de Bedanda), qui étaient déjà couvertes par le Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire (PRRDC), avec une extension dans la région de Bolama Bijagos (secteur de Bolama). Dans ces régions, le Projet concentrera ses interventions autour de 50 villages dans cinq (5) secteurs à fort potentiel rizicole, maraîcher et d'élevage où il interviendra de manière différenciée dans trois (3) strates concentriques définies autour de chaque site réhabilité pour la riziculture et le maraîchage (la "zone du projet").

2. Objectifs. L'objectif global du PADES est de contribuer à la réduction de la pauvreté en créant les conditions pour le développement durable de l'économie rurale et le renforcement des capacités socio-économiques des communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos. L'objectif de développement du PADES est relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos.

3. Composantes. Les objectifs du Projet sont structurés autour des trois (3) composantes et sous-composantes suivantes:

Composante 1. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires

Sous-composante 1.1: Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Réhabilitation des aménagements en zones de mangrove. Le Projet visera à réhabiliter des mangroves de type moderne dans la région de Quinara et des mangroves de type traditionnel dans la région de Tombali.
- b) Réhabilitation des bas-fonds pour la riziculture. Le PADES réhabilitera des bas-fonds dans la région de Quinara.
- c) Aménagement des bas-fonds pour le maraîchage. Les activités de maraîchage de bas-fonds seront menées en culture de contre-saison, à Quinara, Tombali et Bolama.
- d) Protection des bassins versants. La planification en matière de protection des berges et bassins versants sera intégrée dans chaque plan d'aménagement.
- e) Renforcement des capacités des Associations d'Usagers (AU) et mise en place des Comités de gestion du périmètre qui serviront d'interface entre le projet et les AU.

Sous-composante 1.2: Exploitation des sites et développement des activités complémentaires

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Appui à l'Institut National de la Recherche Agricole (INPA) pour la production de semences de riz et mise en place d'un système de production et commercialisation de semences certifiées
- b) Mise en valeur des sites de production du riz, le PADES facilitera sous forme de subvention d'impulsion aux microprojets, l'accès des producteurs de riz aux semences certifiées de riz et d'espèces maraîchères, aux engrais, aux produits agro-pharmaceutiques respectueux de l'environnement et au petit matériel agricole (y compris kit maraîcher); ainsi que l'accès aux services de mécanisation des façons culturales (labour, billonnage) et des opérations post-récolte (battage, décorticage).
- c) Mise en valeur des sites maraîchers, le PADES financera des microprojets pour les femmes productrices en mettant à disposition des kits d'irrigation pour le maraîchage.
- d) Élevage des espèces à cycles courts par le financement de micro-projets et la modernisation des pratiques d'élevage (prophylaxie, amélioration de l'alimentation, abreuvement, l'amélioration du matériel génétique et maîtrise de la reproduction), le renforcement des capacités des éleveurs et l'introduction du crédit rotatif.
- e) Renforcement des capacités des Organisations Paysannes de Base (OPB) qui sont des entités peu ou pas structurées autour de services communs, constituent une base sur laquelle il est possible d'arrimer une dynamique ascendante d'organisation des producteurs. Ainsi, le PADES a pris l'option de travailler jusqu'à la revue à mi-parcours au renforcement des OPB à l'échelle des villages.

Composante 2: Appui à la valorisation des productions et accès au marché

Sous-composante 2.1: Promotion des métiers connexes et de la valorisation post-récolte

La sous-composante a pour objectif de faciliter la consolidation d'un entrepreneuriat rural dans les chaînes de valeurs et l'émergence d'opérateurs investis dans le traitement post récolte du riz et la mise sur le marché des excédents de production. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Métiers connexes le long des chaînes de valeur, le Projet appuiera l'installation de jeunes et de femmes dans les métiers connexes le long des chaînes de valeur du riz, du maraîchage et des productions animales;
- b) Traitement post-récolte du riz et facilitation de l'accès au marché.

Sous-composante 2.2: Construction et réhabilitation de pistes rurales

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Réhabilitation de pistes desservant les zones à forte production rizicole ciblées par le PADES classées selon la classification nationale issue de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest comme des pistes locales.
- b) Appui à cinq Comités inter-villageois d'entretien des pistes existants correspondant aux axes réhabilités par i) la formation en entretien de pistes; et ii) la mise à disposition des équipements en matériels de travaux de Haute Intensité Main d'Œuvre par la fourniture d'outillages légers.
- c) Mise en place de deux (2) ferry sur financement du PADES.

Composante 3: Coordination et renforcement institutionnel

Sous-Composante 3.1: Coordination et suivi-évaluation

Le Projet sera géré par une Unité de Coordination et de Pilotage (UCP) basée à Buba, dans la région de Quinara. Le Projet financera i) les salaires du personnel et le fonctionnement; ii) les équipements et les services nécessaires; et iii) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation. Le Projet donnera un appui institutionnel à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural de Quinara pour la rénovation des locaux qui permettront d'abriter l'UCP.

Sous-Composante 3.2: Mise à l'échelle des Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT)

En l'absence de collectivités locales, les CDIT jouent un rôle stratégique, bien que consultatif, d'organisateur de la vie communautaire et de soutien aux initiatives privées. Cependant, les CDIT doivent être mieux structurés et intégrés en leur sein des commissions prenant en charge les activités promues par le nouveau projet, soient:

- a) La gestion des aménagements.
- b) La promotion des activités de production agro-sylvo-pastorales.
- c) La mise en place des conditions d'émergence des microprojets et la structuration des CDIT existants et la mise en place des CDIT dans les villages qui en sont dépourvu.

Financement d'Initiatives de Développement Local (FIDL). Le FIDL a été réorienté par rapport au PRRDC pour évoluer vers un fonds d'appui à l'entrepreneuriat local, dont le résultat attendu est l'émergence de femmes et de jeunes entrepreneurs engagés dans les activités phares du projet et les métiers connexes.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. Agent principal du Projet

Le Ministère chargé de l'agriculture de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. Établissement. Un CP sera créé par arrêté ministériel.

2.2. Composition. Le CP sera présidé par le Ministre de l'Agriculture et du développement rural ou son représentant et comprendra a) dix (10) représentants des populations cibles (deux par secteur, dont cinq femmes); b) cinq (5) représentants du MADR; c) trois (3) représentants régionaux du MADR, de l'administration territoriale au niveau régional, des prestataires et services étatiques partenaires du projet: Organisations non gouvernementales (ONG), Services Techniques, etc.; et d) un (1) représentant de l'INPA, du Ministère des Travaux Publics, du Secrétariat d'Etat à l'Environnement et du Secrétariat au Plan et à l'Intégration régionale.

2.3. Responsabilités. Le CP validera les rapports d'exécution technique et financière et de suivi-évaluation, approuvera les Projets de travail et budget annuels (PTBA) et assurera le suivi de leur mise en œuvre. Le CP se réunira deux fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire en cas de besoin. Le CP s'appuiera sur un comité technique de suivi afin de l'assister dans l'exécution de son mandat, à savoir i) l'examen de la conformité du PADES avec les orientations stratégiques du gouvernement, ii) l'analyse et la validation des PTBA, des rapports et bilans périodiques, ainsi que iii) le suivi trimestriel de la mise en œuvre du Projet. Le CP effectuera, au moins une fois par an, une mission de suivi de l'avancement des activités du PADES, et donnera des directives et orientations pour sa mise en œuvre.

3. Forum d'Orientation (FO)

Le FO sera ouvert à l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet. Le FO est un organe purement consultatif, une plateforme d'échanges, de réflexion, d'analyse, et de suivi des recommandations. Il aura accès à l'ensemble de la documentation du Projet et ses recommandations seront transmises par le Projet au Comité de Pilotage pour examen. Le FO siègera deux (2) fois par an.

4. Unité de Coordination du Projet (UCP)

4.1. Établissement. Une UCP sera créée par arrêté ministériel. Elle sera basée à Buba, dans la région de Quinara.

4.2. Composition. L'UCP sera dirigée par un Coordonnateur National, et comprendra:

- a) une (1) unité administrative et financière comprenant un RAF, un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un secrétaire de direction, quatre chauffeurs et du personnel d'appui;
- b) un responsable du suivi-évaluation (S&E) qui sera également en charge de la communication et de la gestion des savoirs; et

- c) une (1) équipe technique composée d'un Expert Ingénieur de Génie Rural, d'un Expert Ingénieur Zootechnicien et d'un Expert Socio-Economiste/Agroécono-miste.

4.3. Responsabilités. L'UCP sera responsable de l'exécution du projet et rendra compte au Gouvernement et au Fonds de l'utilisation des ressources selon des critères d'efficacité et d'économie. L'UCP consolidera les PTBA régionaux avant la transmission au CP du PTBA global consolidé.

B. MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIAT

5. Le Projet garantira un cadre général de collaboration qui visera à impliquer les services techniques de l'état, les ONG et le secteur privé aux niveaux régional et national dans la mise en œuvre et dans le suivi et le partage d'expertise et d'approches; à maintenir une démarche participative et une implication des producteurs auprès des services techniques d'appui et des prestataires de services (ONG); et à assurer le renforcement continu des capacités des bénéficiaires et partenaires. Ce cadre général sera matérialisé à travers des conventions ou protocoles de partenariats signés avec chaque partenaire.

6. Pour assurer la durabilité des appuis et un meilleur ciblage, le PADES mettra l'accent sur les capacités d'organisation, de dynamisme et d'initiatives des organisations paysannes. Les appuis débiteront une fois que les producteurs auront fait preuve de leur capacité ou de leur volonté à se regrouper ou à se consolider. Les bénéficiaires seront ciblés individuellement ou à travers leurs organisations (les organisations de type territorial constituées à travers les AU des sites aménagés; les organisations de producteurs de base, etc.).

Le Projet s'appuiera, dans les différentes étapes de la mise en œuvre, aux organisations territoriales que sont les CDIT qui valident le ciblage des microprojets et assurent l'intermédiation pour le financement ainsi que le suivi des microprojets.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation des fonds du prêt et du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don FIDA (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie rural	1 160 000	1 160 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires
2. Subventions et dons	320 000	320 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires
3. Equipements et matériels	360 000	360 000	100% HT
4. Consultants	540 000	540 000	100% HT
5. Formation et ateliers	340 000	340 000	100% HT
6. Coûts de fonctionnement	100 000	100 000	100% TTC
7. Salaires et indemnités	210 000	210 000	100%
Non alloué	340 000	340 000	
Total	3 370 000	3 370 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus sont définis comme suit:

"Equipement et matériels" inclut aussi les véhicules.

"Dons et subventions" inclut les activités financées par le FIDL (microprojets), les appuis institutionnels (notamment renforcement des capacités du ministère de l'agriculture) et les aménagements Hydro-agricoles réhabilités.

2. Les bénéficiaires contribueront au coût de réhabilitation des casiers, d'entretien des ouvrages et de mise en valeur des mangroves, des bas-fonds et des périmètres maraîchers réhabilités ainsi qu'aux coûts de défrichement des bords de pistes à réhabiliter et des activités de diversification telles que l'élevage de cycle court.

3. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage concernant toutes les catégories, à l'exception des catégories 1 et 2, et encourus avant l'approbation du premier PTBA, mais après l'entrée en vigueur, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à deux-cent cinquante-mille dollars des États-Unis (250 000 USD).

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement. Le personnel du Projet, permanent ou contractuel, sera recruté de manière compétitive après publication des avis d'appel à candidature auprès des médias nationaux et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. L'Emprunteur fera appel à un cabinet national ou sous régional pour mener toutes les étapes de recrutement depuis le lancement des appels à candidatures, jusqu'à la sélection des trois premiers candidats pour chaque poste. Le recrutement des cadres du Projet et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risque/ hypothèses
1. BUT			
Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages cibles (indicateur RIMS 3^{ème} niveau)*** -Réduction de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans (Indicateur RIMS 3^{ème} niveau)*** -Amélioration de la sécurité alimentaire (baisse du nombre de mois de la période de soudure) 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquête SYGRI -Suivi-évaluation du Projet -Statistiques nationales et enquêtes socio-économiques d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> -Risques -Instabilité du pays -Hypothèses
2. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT			
Relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos	<ul style="list-style-type: none"> - 31 277 bénéficiaires directs du projet (indicateur RIMS 3^{ème} niveau) -Augmentation des productions de base: riz et productions complémentaires: (élevage des espèces à cycle court, maraichage) -Amélioration de la disponibilité des produits alimentaires par la transformation et la mise en marché des excédents 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquêtes au démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet -Rapport de revue à mi-parcours -Rapport d'achèvement et d'évaluation finale du Projet 	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> -Expertise disponible -Structures techniques renforcées pour Disponibilité du gouvernement à porter le projet -Disponibilité des populations rurales de la zone à participer au projet
EFFET 1: la production et productivité du riz augmente de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> -28 070 tonnes de riz produites en année 6 -Augmentation des rendements de 1.6 t/ha à 3.3 t/ha pour le riz de mangrove et de 1.7 t/ha à 3.5 t/ha pour le riz de bas-fond 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquêtes spécifiques -Statistiques agricoles -Rapport suivi et évaluation -Etudes de cas 	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> Application des itinéraires techniques recommandés <u>Risques</u> <ul style="list-style-type: none"> -Faible capacité des prestataires de services privés et des services techniques de l'Etat -Changements climatiques et épizooties
Produit 1: la gestion de l'eau d'irrigation est maîtrisée dans les mangroves et bas-fonds ciblés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> - 9 ouvrages hydro-agricoles réhabilités*** - 1 500 ha de mangroves de type moderne réhabilités pour le riz - 6 500 ha de mangroves de type traditionnel aménagés pour le riz - 50 ha de bas-fonds réhabilités pour le riz - 422 ha de berges et bassins versants protégés*** 	<ul style="list-style-type: none"> -Fiches de collecte -Rapports de réception technique et finale des ouvrages AHA -Rapport suivi et évaluation Rapports et bilans des OP -Documents de gestion des AU 	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> -Bon critères de choix des sites -Contrôle par les services techniques (Infrastructures, DGR) -Maîtrise technique des aménagements AHA -Participation de la population dans les aménagements collectifs et individuels (dont à travers CDIT) -Absence de conflits fonciers
Produit 2: les producteurs ont un meilleur accès aux d'intrants de qualité et à l'appui conseil	<ul style="list-style-type: none"> -508,5 tonnes de semences de riz certifiées produites pour 9 400 producteurs rizicoles -9 400 exploitants bénéficient de formations et d'appui conseil sur l'utilisation des technologies diffusées*** (H, F, J) 	<ul style="list-style-type: none"> -Fiches de collecte -Rapport de l'INPA -Enquêtes participatives -Rapports de formation 	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> -Efficacité des partenariats existants entre INPA et AfricaRice, CORAF (introduction de variétés de riz de mangroves) <u>Risques</u> <ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de prestataires de services publics et privés qualifiés dans les zones

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risque/ hypothèses
			rurales - Faiblesse des circuits de distribution
EFFET 2: les producteurs adoptent des activités de diversification des revenus	- 6 000 exploitants (100% de femmes, dont 1 800 jeunes) pratiquent les cultures maraîchères - 1 220 microprojets financés	- Enquêtes spécifiques (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet)	<u>Hypothèse</u> - Engouement et engagement des populations dans les activités du projet
Produit 3: les productions agricoles sont diversifiées Produit 4: les activités non agricoles sont diversifiées et financées avec le FIDL	- 1 770 tonnes de produits maraichers additionnels produits - 90 000 têtes d'animaux sont produits - 500 bénéficiaires de microprojets en élevage dont 150 femmes - 720 bénéficiaires de microprojets de valorisation de la production dont au moins 300 femmes	- Fiches de collecte - Rapports d'activités et de S-E du projet - Enquêtes participatives	<u>Hypothèses</u> - Accompagnement technique par les prestataires et services dédiés - Questions foncières surtout pour les femmes - Mobilisation de la population <u>Risques</u> - Faible capacité et compétences des structures d'incubation à couvrir les besoins des promoteurs - Asymétrie de l'information sur les prix
EFFET 3: les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres	- Le niveau de satisfaction des membres des OP est de 80% - La structuration des OP est renforcée (80% utilisent des outils de gestion)	- Enquêtes spécifiques - Enquêtes de satisfaction - Etudes de cas	<u>Risques</u> - Dispersion des OP
Produit 5: les OP rendent des services socio-économiques utiles à leurs membres Produit 6 les équipements de transformation et de mise en marché des produits agricoles sont réalisés	- 50 OBP font des achats et des ventes groupés - La plateforme des OP est opérationnelle - 28 000 tonnes de riz traitées en année 6 - 20 équipements de transformation et de traitement post-récolte installées et opérationnelles par type (décortiqueuses, batteuses, vanneuses, aires de séchage, etc...)**	- Rapports d'activités et de S-E du projet - Rapports de supervision - Fiches de collecte - Rapports S&E	<u>Risques</u> Captage des OP et de la plateforme par les politiques <u>Hypothèses</u> - Capacité de réalisation des infrastructures de qualité à coûts abordables
EFFET 4: la mobilité des personnes et la mise en marchés des produits est améliorée de manière durable	- Augmentation du trafic et du fret (transport des personnes et des produits agricoles) - Augmentation des quantités vendues par les bénéficiaires des produits ciblés	- Enquêtes spécifiques - Rapports S&E - Système d'information sur les marchés	<u>Hypothèses</u> - Capacité de gestion par les services techniques - Adhésion des usagers à la politique de tarification <u>Risques</u> - Durabilité des infrastructures
Produit 7: les infrastructures de désenclavement et de mise en marchés sont réalisées, opérationnelles et durables	- Cinq (5) comités d'entretien des pistes sont constitués et équipés** - 44,5 km de pistes de desserte agricole réhabilitées**	- Enquêtes spécifiques - Rapports S&E - Système d'information sur les marchés	<u>Hypothèses</u> - Engagement des populations - Politique de l'Etat en matière de transport